

**Votants :**

- Délibération c01-12-2019 : 66
- Délibération c02-12-2019 : 69
- Délibérations c03-12-2019 à c69-12-2019 : 73
- Délibérations c70-12-2019 à c76-12-2019 : 71
- Délibérations c77-12-2019 à c90-12-2019 : 69

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 06/12/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 17/12/2019

Mise en ligne du Compte-Rendu Sommaire :

le 23/12/2019

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019**

**Titulaires présents :**

Jacques BILLY, Serge MORIN jusqu'à la délibération c76-12-2019, Jean BOULAIS, Patrick THOMAS, Jean-Luc CLISSON, Alain LECOINTE, Jacques BROSSARD, Claire RICHECOEUR, Michel SIMON, Thierry DEVAUTOUR, Véronique HENIN-FERRER, Thierry BEAUFILS jusqu'à la délibération c76-12-2019, Stéphanie DELGUTTE, Dany MICHAUD, Gérard EPOULET jusqu'à la délibération c61-12-2019, Florent JARRIAULT, Philippe MAUFFREY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN à partir de la délibération c02-12-2019, Alain BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Yamina BOUDAHMANI, Romain DUPEYROU, Christine HYPEAU, Agnès JARRY à partir de la délibération c03-12-2019, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Elmano MARTINS, Josiane METAYER, Marie-Paule MILLASSEAU, Rose-Marie NIETO à partir de la délibération c03-12-2019, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU à partir de la délibération c03-12-2019, Sylvette RIMBAUD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN jusqu'à la délibération c69-12-2019, Florent SIMMONET à partir de la délibération c02-12-2019, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Yvonne VACKER, Jean-François SALANON, Michel VEDIE à partir de la délibération c02-12-2019, Claude ROULLEAU, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Bruno JUGE, Alain LIAIGRE, Dany BREMAUD, Christian BREMAUD, Elisabeth MAILLARD, Sophie BROSSARD jusqu'à la délibération c69-12-2019, René PACAULT, Jean-Michel BEAUDIC jusqu'à la délibération c02-12-2019, Patrice VIAUD, Michel HALGAN, Robert GOUSSEAU jusqu'à la délibération c68-12-2019, David DIDIER jusqu'à la délibération c75-12-2019, Anne BAUDOUIN

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Michel PANIER a donné pouvoir à Jérôme BALOGE, Charles-Antoine CHAVIER a donné pouvoir à Jacques BROSSARD, Gérard LABORDERIE a donné pouvoir à Michel SIMON, Jeanine BARBOTIN a donné pouvoir à Dominique SIX jusqu'à la délibération c01-12-2019, Christelle CHASSAGNE a donné pouvoir à Romain DUPEYROU, Fabrice DESCAMPS a donné pouvoir à Christine HYPEAU, Marie-Chantal GARENNE a donné pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU, Anne-Lydie HOLTZ a donné pouvoir à Marc THEBAULT, Jacqueline LEFEBVRE a donné pouvoir à Dominique JEUFFRAULT, Jean-Martial FREDON a donné pouvoir à Bruno JUGE, Marie-Christelle BOUCHERY a donné pouvoir à Patrice VIAUD, Stéphane PIERRON a donné pouvoir à Anne BAUDOUIN, Simon LAPLACE a donné pouvoir à Florent SIMMONET à partir de la délibération c02-12-2019, Monique JOHNSON a donné pouvoir à Alain PIVETEAU à partir de la délibération c03-12-2019, Gérard EPOULET a donné pouvoir à Jean-Luc CLISSON à partir de la délibération c62-12-2019, Jean-Michel BEAUDIC a donné pouvoir à Elisabeth MAILLARD à partir de la délibération c03-12-2019, Robert GOUSSEAU a donné pouvoir à Claire RICHECOEUR à partir de la délibération c69-12-2019, David DIDIER a donné pouvoir à Christian BREMAUD à partir de la délibération c76-12-2019

**Titulaire absent suppléé :**

Daniel BAUDOUIN suppléé par Anne-Marie PROUST

**Titulaires absent excusé :**

Alain CHAUFFIER, Jean-Pierre MIGAULT

**Titulaires absents :**

Sophia MARC, Marcel MOINARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORESTEL, Isabelle GODEAU, Nathalie SEGUIN, Jean-Claude FRADIN, Adrien PROUST, Rabah LAICHOURE, Céline VALEZE

**Président de séance :** Jérôme BALOGE.

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

Le quorum étant constaté, le Président Jérôme BALOGE ouvre la séance, à 17 H 00, à la Salle des fêtes de CHAURAY.

## Procès Verbal de la séance du Conseil d'Agglomération du 8 juillet 2019: Procès Verbal adopté.

C- 1-12-2019

OBSERVATOIRE ET STRATEGIE TERRITORIALE - PROGRAMME D'APPUI COMMUNAUTAIRE AU TERRITOIRE (PACT) 2018-2020 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE NIORT POUR SON OPERATION DE RENOUVELLEMENT DU SYSTEME DE GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS DE L'HOTEL ADMINISTRATIF (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Attribue une subvention de 92 284 € au titre du PACT 2018-2020 à la commune de Niort,
- Autorise le Président à signer la convention de financement prévue à l'article 5 du règlement du PACT.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	67
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 2-12-2019

DIRECTION GENERALE - COMMUNICATION SUR L'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (M. JEAN BOULAIS)

Le conseil :

- Prend acte de la communication de l'avancement du schéma de mutualisation à travers le rapport.

C- 3-12-2019

FINANCES ET FISCALITE - GESTION DES EMPRUNTS : RAPPORT 2019 ET DELEGATION AU PRESIDENT POUR 2020 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Approuve le rapport sur la gestion 2019 des emprunts de la CAN, constituant l'annexe n°1,
- Autorise le Président à contracter une ligne de trésorerie sur 2020 d'un montant maximum de 5 M€ par budget si le besoin était avéré ;
- Approuve les principes et les modalités exposés ci-après de la délégation au Président en matière de gestion de la dette en 2020 :

Le Président de la Communauté d'Agglomération, au titre de l'année 2020, a délégation pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies :

### 1) Situation de l'endettement au 1er janvier 2020 :

L'encours de la dette tous budgets (principal, assainissement, immobilier d'entreprises) présente au 1er janvier 2020 les caractéristiques figurant ci-dessous : la dette est ventilée en appliquant l'échelle de cotation de la Charte de Bonne Conduite GISSLER, et en précisant pour chaque élément sa valeur, sa part respective dans le total de l'encours, et le nombre de contrats concernés.

Il est par ailleurs précisé le stock de dette par budget :

#### Capital restant dû net au 1er janvier 2020

Réparti sur 84 contrats dont :

81 contrats	1A	69,807 M€	92%
3 contrats	1B	6,248 M€	8%
TOTAL		76,055 M€	100%

3 budgets dont :

Principal	41 contrats	33,994 M€	45%
Assainissement	34 contrats	41,202 M€	54%
Immobilier d'entreprises	9 contrats	0,859 M€	1%
TOTAL		84 contrats	76,055 M€
			100%

- Emprunts nouveaux envisagés pour l'année 2020 :

Compte tenu du programme d'investissements de la Communauté d'Agglomération du Niortais, le montant d'emprunts inscrit au budget primitif 2020 s'élève à 37,479 M€ avec la répartition suivante :

- budget Principal :	35,751 M€
- budget Transport :	0,515 M€
- budget Assainissement :	1,213 M€

Ces montants seront ajustés, le cas échéant, au budget supplémentaire 2020.

#### 2) Stratégie d'emprunts 2020 :

La délégation au Président prévoit de recourir exclusivement à des emprunts en euros : taux fixe ou taux variable sans structuration, multi-index.

Le montant emprunté ne pourra dépasser celui inscrit au budget.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 50 années.

Au-delà des taux fixes, les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- l'EONIA (ce taux est obtenu à partir des montants et des taux pratiqués pour l'ensemble des opérations de crédit au jour le jour, communiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens. Il est calculé chaque jour ouvré par la Banque Centrale Européenne).
- l'EURIBOR (taux désignant le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois)
- le Livret A (livret d'épargne réglementé créé en 1818. Les fonds collectés par le livret A sont centralisés par la Caisse des Dépôts et Consignations » et sont utilisés pour financer des missions d'intérêt général, notamment le logement social).

L'amortissement, modifiable en cours de vie du contrat, pourra être progressif, constant, ligne à ligne, avec différé partiel ; une option de remboursement temporaire infra-annuelle pourra être inscrite dans le contrat.

Des indemnités ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers aussi bien que reçues par la collectivité.

3) Habilitation du Président concernant les produits de financement :

Concernant les produits de financement, le Conseil d'Agglomération autorise le Président :

- à effectuer toutes les démarches nécessaires pour retenir les meilleures offres,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- à définir le type d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et / ou consolidations,
- à demander aux banques la valorisation périodique des contrats (en particulier : taux fixe équivalent, taux variable équivalent, valeur de l'indemnité de résiliation),
- à procéder à des réaménagements de dette ou à des refinancements de dette, en ayant la possibilité :
  - o de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
  - o de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
  - o d'allonger la durée du prêt,
  - o de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
  - o de modifier toute caractéristique du prêt dans l'intérêt de la C.A.N,
  - o d'intégrer, totalement ou partiellement, l'indemnité de remboursement anticipé dans le nouvel encours (capital),
- à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
- à procéder aux tirages et aux remboursements temporaires des crédits long terme renouvelables.

4) Obligation du Président d'informer le Conseil communautaire :

Le Bureau et le Conseil d'Agglomération seront informés des actions entreprises sur les emprunts :

Le Conseil d'Agglomération sera tenu informé des emprunts et contrats de couverture contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du CGCT :

- après chaque contrat ou avenant conclu, le type d'opération concernée sera présenté lors de la séance du Conseil d'Agglomération le plus proche suivant la prise de décision ;
- un rapport complet détaillera les principales caractéristiques de la dette, le contenu des opérations traitées ainsi que les grandes actions de la gestion de la dette lors de l'adoption du budget primitif ;

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 4-12-2019

FINANCES ET FISCALITE - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET PRINCIPAL (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le Budget Primitif 2020 du Budget Principal tel que présenté dans la maquette.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	69
	CONTRES	5
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 5-12-2019

FINANCES ET FISCALITE - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT  
(M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le budget primitif 2020 du budget annexe Assainissement tel que présenté dans la maquette.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 6-12-2019

FINANCES ET FISCALITE - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS  
(M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le budget primitif 2020 du budget annexe Transports Urbains tel que présenté dans la maquette.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 7-12-2019

FINANCES ET FISCALITE - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER  
D'ENTREPRISES (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le budget primitif 2020 du budget annexe Immobilier d'Entreprises tel que présenté dans la maquette.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 8-12-2019

FINANCES ET FISCALITE - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE ACTIVITES ASSUJETTIES A  
TVA (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le budget primitif 2020 du budget annexe Activités Assujetties à TVA tel que présenté dans la maquette.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 9-12-2019

FINANCES ET FISCALITE - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES  
ECONOMIQUES (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le budget primitif 2020 du budget annexe des Zones d'Activités Economiques tel que présenté dans la maquette.

Adopte :	UNANIMITE	73
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 10-12-2019

FINANCES ET FISCALITE - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020 - REGIE ENERGIES RENOUVELABLES (M.  
THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte le budget primitif 2020 du budget Régie Energies Renouvelables tel que présenté dans la maquette.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	71
	CONTRES	3
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 11-12-2019

FINANCES ET FISCALITE - CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Approuve la répartition prévisionnelle des besoins de crédits de paiement mentionnée pour information en annexe.

Adopte : UNANIMITE  
POUR 74  
CONTRE 0  
ABSTENTION 0  
NON PARTICIPE 0

C- 12-12-2019

FINANCES ET FISCALITE - REPRISE SUR PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Procède à la reprise sur provision pour risques et charges exceptionnels pour la somme 100 000 €.

Adopte : UNANIMITE  
POUR 74  
CONTRE 0  
ABSTENTION 0  
NON PARTICIPE 0

C- 13-12-2019

FINANCES ET FISCALITE - SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide le versement, par le budget Principal d'une subvention d'équilibre aux budgets annexes selon le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Budget Principal	535 922 €	Activités assujetties à TVA	147 536 €
		Immobilier d'entreprises	388 386 €

- Précise que les participations financières aux budgets annexes seront réalisées en fin d'exercice au vu des réalisations et besoins constatés de chacun des budgets concernés.

Adopte : UNANIMITE  
POUR 74  
CONTRE 0  
ABSTENTION 0  
NON PARTICIPE 0

C- 14-12-2019

FINANCES ET FISCALITE - AFFECTATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 15-17 AVENUE DE PARIS ET 10 RUE DE LA BOULE D'OR A NIORT (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Procède à l'affectation de l'ensemble immobilier situé « 15-17 Avenue de Paris et 10 Rue de la Boule d'Or à Niort » du budget Principal au budget annexe Immobilier d'Entreprises,
- Autorise le Comptable Public à enregistrer les écritures d'ordre non budgétaires relatives à cette opération sur l'exercice 2019.

Adopte : UNANIMITE  
POUR 74  
CONTRE 0  
ABSTENTION 0  
NON PARTICIPE 0

C- 15-12-2019

FINANCES ET FISCALITE - ALLOCATION D'ATTRIBUTION COMMUNAUTAIRE PREVISIONNELLE 2020 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte les montants prévisionnels des attributions communautaires pour l'année 2020, conformément au tableau ci-dessous (Annexe 1). Ces montants seront ajustés, en cas d'éléments nouveaux évalués par la CLECT et validés par les conseils municipaux ;

## ATTRIBUTIONS COMMUNAUTAIRES PREVISIONNELLES 2020

	Proposition Attributions communautaires définitives pour 2019	Transfert Compétence GEMAPI		Transfert Compétence PLUI de 2016 à 2019 Fin du prélèvement PLUI à compter de 2020	Proposition Attributions communautaires prévisionnelles pour 2020 **
		Montants 2019 (Prélèvements sur AC 2019)	Montants 2020 (Prélèvements sur AC 2020)		
AIFFRES	219 504	11 390	-12 155	534	219 273
AMURE	11 631	968	-1 031	141	11 709
ARCAIS	22 421	2 336	-1 556	121	23 322
BEAUVOIR SUR NIORT	358 950	3 681	-3 882	350	359 099
BESSINES	178 216	4 296	-3 637	159	179 034
BOURDET (Le)	15 271	1 810	-1 284	164	15 961
BRULAIN	91 648	2 120	-1 588	208	92 388
CHAURAY	3 985 019	10 487	-15 044	1 260	3 981 722
COULON	42 367	5 169	-6 325	444	42 656
ECHIRE	186 841	6 064	-7 226	329	186 008
EPANNES	25 586	2 535	-1 805	76	26 392
FORS	286 062	3 878	-3 888	515	286 567
LA FOYE MONJAULT	105 897	1 749	-1 779	233	106 290
FRONTENAY ROHAN ROHAN	156 347	8 808	-8 481	560	159 234
GERMOND ROUVRE	37 388	2 333	-2 572	347	37 506
GRANZAY-GRIPT	619 845	3 757	-1 994	91	621 699
JUSCORPS	52 919	1 308	-821	112	53 618
MAGNE	135 792	5 916	-6 029	555	136 234
MARIGNY	165 548	3 158	-1 905	89	166 888
MAUZE SUR LE MIGNON	510 583	7 606	-6 086	279	512 384
NIORT	13 793 235	123 519	-130 484	5 781	13 792 051
PLAINE-D'ARGENSON	164 589	3 148	-2 200	289	165 836
PRAHECO	918 890	5 201	-4 651	206	919 646
PRIN DEYRANCON	112 620	2 354	-1 390	185	113 768
ROCHENARD (La)	11 885	1 162	-1 265	173	11 955
SAINT GELAIS	131 554	3 606	-4 471	358	131 047
SAINT GEORGES DE REX	21 308	1 103	-869	125	21 568
SAINT HILAIRE LA PALUD	129 928	4 882	-3 673	159	131 296
SAINT MARTIN DE BERNEGOUÉ	99 440	1 659	-1 724	241	99 616
SAINT MAXIRE	60 842	2 445	-2 708	226	60 805
SAINT REMY	23 179	1 525	-2 287	202	22 613
SAINT ROMANS DES CHAMPS	22 699	430	-421	54	22 762
SAINT SYMPHORIEN	357 379	5 583	-4 154	365	359 173
SANSAIS	17 332	2 071	-1 769	157	17 791
SCIECOQ	15 180	1 248	-1 373	118	15 173
VAL-DU-MIGNON	45 694	4 962	-2 549	335	48 382
VALLANS	39 819	2 340	-1 779	233	40 613
VANNEAU IRLEAU (Le)	272 127	2 478	-2 056	268	272 815
VILLIERS EN PLAINE	32 366	2 581	-3 886	343	31 414
VOUILLE	102 852	5 412	-7 209	652	101 707
	<b>23 500 763</b>	<b>267 110</b>	<b>-267 108</b>	<b>17 067</b>	<b>23 517 832</b>

- Montants des AC arrondés à l'Euro le plus proche

\*\* Ajustements 2020 liés au lissage de la compétence GEMAPI et la fin du prélèvement PLUI

- Acte le versement par douzième de ces attributions de compensation pour l'ensemble des communes.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C-16-12-2019

FINANCES ET FISCALITE - AVANCE DE TRESORERIE AU BENEFICE DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT - REPORT DE L'ECHANCIER DE REMBOURSEMENT (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Autorise l'Association à procéder à un remboursement différé sur l'exercice 2020 de l'avance versée par la CAN ;

- Approuve l'avenant à la convention financière révisant les modalités de remboursement de cette avance.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	73
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	1
		(C. BREMAUD)

C- 16Bis-12-2019

FINANCES ET FISCALITE - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE AU SYNDICAT MIXTE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME " NIORT TERMINAL" - PROLONGATION DE LA GARANTIE (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Reporte cette délibération.

C- 17-12-2019

ASSAINISSEMENT - REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Procède à la reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants pour la somme de 122 034,66 €.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 18-12-2019

ASSAINISSEMENT - ADOPTION DES TARIFS ET REDEVANCES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES ET DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) A COMPTER DU 1ER JANVIER 2020 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte les redevances d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales ainsi que de la PFAC applicables à compter du 1er janvier 2020 figurant dans les tableaux ci-dessous.



Tarifs à compter du  
01/01/2020

**A - Redevances d'assainissement collectif**

<b>A.1 - Part fixe (abonnement)</b>	<b>35,67</b>
<b>A.2 - Part variable</b>	
A.2.1 - de 0 à 20 m <sup>3</sup>	1,47
A.2.2 - au-delà de 20 m <sup>3</sup>	2,01
<p><i>Durant les deux années suivant la mise en service du réseau, l'abonné se voit appliquer la simple redevance "SR 2 ans" jusqu'à ce qu'il se raccorde et que ce raccordement soit déclaré conforme par le service Assainissement. Les tarifs de la "SR 2 ans" sont égaux aux tarifs A.2.1 et A.2.2 ci-dessus. En application de l'article 13-2 du règlement d'assainissement collectif de la CAN, la redevance d'assainissement sera majorée de 100% au-delà des 2 ans qui suivent la mise en service du réseau si le raccordement n'est pas effectué dans ce délai ou s'il n'a pas été déclaré conforme.</i></p>	
<b>A.3 - Redevances pour déversement en station d'épuration</b>	
Matières de vidange, le m <sup>3</sup>	11,60
Matières grasses, le m <sup>3</sup>	34,80

**B - Branchements et contrôles d'assainissement collectif**

<b>B.1 - Branchements eaux usées</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
B.1.1 - Premier branchement gravitaire en diamètre 125 ou 160 mm ou en refoulement jusqu'en diamètre 160 mm effectué lors de la pose du collecteur dans la rue pour une <u>parcelle construite (hors dépendances)</u> - partie publique du branchement - l'unité	<b>Gratuit</b>	
B.1.2 - Premier branchement gravitaire en diamètre 125 ou 160 mm ou en refoulement jusqu'en diamètre 160 mm effectué lors de la pose du collecteur dans la rue pour une <u>parcelle cadastrée non bâtie (ou avec dépendances)</u> - partie publique du branchement - l'unité	<b>754,27</b>	<b>905,12</b>
B.1.3 - Branchement gravitaire en diamètre 125 ou 160 mm ou en refoulement jusqu'en diamètre 160 mm effectué postérieurement à la pose du collecteur dans la rue - partie publique du branchement jusqu'à une longueur de 10 mètres - l'unité - Deuxième branchement et au-delà en diamètre 125 ou 160 mm effectué lors de la pose du collecteur dans la rue <u>à la demande des usagers</u> - l'unité	<b>1 885,67</b>	<b>2 262,80</b>
B.1.4 Deuxième branchement en diamètre 125 effectué postérieurement à la pose du collecteur dans la rue - partie publique du branchement jusqu'à une longueur de 10 mètres : montant HT des travaux au vu des tarifs listés dans le bordereau de prix du marché à commandes de travaux d'assainissement en vigueur à la CAN majoré de 5% pour la maîtrise d'œuvre puis de la TVA au taux normal		

	Tarifs à compter du 01/01/2020	
	HT	TTC
B.1.5 - Branchement gravitaire avec boîte de branchement 400, 3 entrées en diamètre 125 et 1 sortie en diamètre 160 effectué postérieurement à la pose du collecteur dans la rue - partie publique du branchement jusqu'à une longueur de 10 mètres - l'unité	2 166,67	2 600,00
B.1.6 - Plus value sur le tarif B.1.3 et B.1.5 pour branchement d'une longueur entre 10 et 25 mètres - le mètre	125,63	150,76
B.1.7 - Branchement en diamètre 200 mm effectué postérieurement à la pose du collecteur dans la rue - partie publique du branchement jusqu'à une longueur de 10 mètres - l'unité	2 734,23	3 281,08
B.1.8 - Plus value sur le tarif B.1.7 pour branchement d'une longueur entre 10 et 25 mètres - le mètre	159,46	191,35
B.1.9 Branchement en diamètre supérieur à 200 mm et/ou d'une longueur supérieure à 25 mètres linéaires et/ou demandes de travaux spécifiques (forage, refoulement, fonçage, suppression de branchement existant) effectués concomitamment ou postérieurement à la pose du collecteur : montant HT des travaux au vu des tarifs listés dans le bordereau de prix du marché à commandes de travaux d'assainissement en vigueur à la CAN majoré de 5% pour la maîtrise d'œuvre puis de la TVA au taux normal		
<b>B.2 - Contrôles des branchements</b>		
B.2.1 - Premier contrôle d'une installation complète (pavillon, immeuble complet...), contrôle lorsque le précédent contrôle a plus de 20 ans, contrôle suite à travaux de raccordement assainissement dans la propriété et modifiant un profil abonné	<b>Gratuit</b>	
B.2.2 - Autres contrôles, contrôles incomplets ou impossibles du fait du propriétaire ou de son représentant, absence du propriétaire ou de son représentant, annulation d'un contrôle par le propriétaire ou son représentant moins de 24 heures avant la date et l'heure fixées	<b>77,71</b>	
<b>B.3 - Facturation des plans de recolement</b>		
Facturation à des lotisseurs des plans de recolement des réseaux en cas de non transmission de ces plans au service Assainissement : ces plans seront réalisés par le géomètre titulaire du marché à commandes des prestations topographiques en vigueur à la CAN et suivant les prix listés dans le bordereau de ce marché	Montant TTC de la facture payée au titulaire du marché majoré de 15% pour frais généraux	

**C - Extension des réseaux d'assainissement collectif - offres de concours**

Extensions de réseau d'assainissement collectif et/ou branchements à la demande d'un usager accompagnée d'une offre de concours : voir modalités décrites au règlement d'assainissement collectif de la CAN.	Montant HT des travaux majoré de 5% pour la maîtrise d'œuvre puis de la TVA au taux normal
--	--

Tarifs à compter du  
01/01/2020

**D - Redevances d'assainissement non collectif**

D.1 Diagnostic des installations existantes programmé par la CAN	113,14
D.2 Contrôle de la conception et implantation des nouvelles installations d'ANC	60,34
D.3 Contrôle de la bonne exécution des nouvelles installations d'ANC	120,69
D.4 Contrôle de la conception, implantation et bonne exécution des installations d'ANC existantes réalisées moins d'un an après le diagnostic de l'installation <b>et</b> lorsque le diagnostic avait abouti à la nécessité d'une réhabilitation urgente ou non urgente. <i>Le délai d'un an court de la date d'envoi par la CAN du résultat du premier diagnostic à la date de demande par le particulier d'un nouveau contrôle après travaux.</i>	Gratuit : - en dehors des procédures de vente d'immeubles - sous réserve que les travaux réalisés aboutissent à un résultat de conformité
D.5 Contrôle du bon fonctionnement des installations d'ANC existantes	101,82
D.6 Etat des lieux en cas de vente d'immeuble, autres diagnostics à la demande du propriétaire	169,71
En application de l'article 6 du règlement du SPANC de la CAN et de l'article L1331-8 du CSP, la redevance d'assainissement non collectif sera majorée de 100% en cas d'absence ou de refus par l'utilisateur de l'exécution des contrôles réglementaires par les agents du SPANC.	

**E - Location de matériel - intervention de personnel**

E.1 Aspiratrice, hydrocureuse ou engin combiné (hors personnel) - l'heure	42,92
E.2.1 Coût horaire moyen catégorie C administratif	20,00
E.2.2 Coût horaire moyen catégorie C technique (dont chauffeurs et égoutiers)	20,00
E.2.3 Coût horaire moyen catégorie B administratif	25,00
E.2.4 Coût horaire moyen catégorie B technique	25,00
E.2.5 Coût horaire moyen catégorie A administratif	38,00
E.2.6 Coût horaire moyen catégorie A technique	44,00
E.3 Forfait intervention hydrocureuse en période d'astreinte (du lundi au vendredi de 17h à 8h, les week-end et jours fériés) - en sus des tarifs E1 et E2	61,47
E.4 Passage caméra dans les réseaux (hors personnel), l'heure	19,73

**1 - PFAC "domestique" Art. L1331-7 Code de la santé publique**

	Tarifs et taux à compter du 01/01/2020
<b>F - Pavillons individuels</b>	
Valeur moyenne ANC	5 653,67 €
Taux de participation	10,00%
<b>F1 Tarif unitaire</b>	<b>565,37 €</b>

Pour les extensions et rénovations, la PFAC (tarif F1 ci-dessus) est appliquée pour chaque unité de logement supplémentaire créée (studio, gîte...)

**G - Immeubles collectifs d'habitation et leurs extensions**

Sont considérés comme immeubles collectifs d'habitation, les immeubles ayant plus d'un logement ainsi que les opérations d'habitat groupé. Un habitat groupé est un ensemble d'immeubles (appartements ou maisons) où chaque foyer jouit d'une habitation privée mais aussi de locaux communs (buanderie, garage,...) et d'espaces de vie pouvant accueillir des activités communes (espace de jeux, salles de repas, de réunion,...) ou s'ouvrir sur l'extérieur (jardins collectifs, espaces verts,...).

La PFAC est calculée à partir de la surface de plancher mentionnée au permis de construire, de la valeur moyenne du m<sup>2</sup> d'assainissement non collectif et du taux de participation retenu par la collectivité. Elle est également appliquée aux extensions d'immeubles dès qu'il y a création d'une unité au moins de logement et, que ces extensions comportent des installations sanitaires qui doivent être raccordées au branchement d'assainissement existant ou à un nouveau branchement à construire.

Valeur moyenne ANC au m <sup>2</sup>	56,54 €
Taux de participation	10,00%
<b>G1 Tarif au m<sup>2</sup></b>	<b>5,65 €</b>

**H - Lotissements et zones d'activités**

Pour les lotissements et les zones d'activités, la PFAC est facturée au dépositaire de chaque permis de construire.

## 2 - PFAC "assimilés domestiques" Art. L1331-7-1 Code de la santé publique

Valeur moyenne ANC au m <sup>2</sup>		56,54 €
Hébergement hôtelier et touristique	<i>Taux de participation</i>	<b>15,00%</b>
Etablissements sanitaires	<i>Taux de participation</i>	<b>15,00%</b>
Bureaux	<i>Taux de participation</i>	<b>10,00%</b>
Commerce	<i>Taux de participation</i>	<b>10,00%</b>
Artisanat	<i>Taux de participation</i>	<b>10,00%</b>
Industrie	<i>Taux de participation</i>	<b>10,00%</b>
Etablissements culturels, sportifs, de loisirs, sociaux, d'enseignement	<i>Taux de participation</i>	<b>7,50%</b>
Exploitation agricole ou forestière	<i>Taux de participation</i>	<b>1,00%</b>
Entrepôts	<i>Taux de participation</i>	<b>1,00%</b>
Les taux sont applicables à la totalité de la surface de plancher. Ils sont également applicables à toute extension d'immeuble.		
Installations de type provisoire à usage d'habitation (mobile home, chalet, bungalow, yourte, camping-car, caravane, tente...) situées sur un terrain public ou privé (camping, aire d'accueil de gens du voyage, aire de camping-car, parcelle privée...) :		
- application du tarif F1 correspondant à un pavillon individuel par tranche* de trois emplacements raccordés individuellement au réseau public de collecte ;		
- application du tarif F1 correspondant à un pavillon individuel par tranche* de six emplacements non raccordés individuellement au réseau public de collecte (en cas de sanitaires collectifs).		
*Si le nombre d'emplacements est impair, le tarif appliqué est celui de la tranche immédiatement supérieure (exemple : application de 5 fois le tarif F1 pour 29 emplacements non raccordés individuellement).		
Toilettes publiques : application du tarif F1 correspondant à un pavillon individuel par bloc sanitaire.		

## 3 - Dispositions communes

### ***Démolition et reconstruction d'immeubles***

Pour les opérations de construction d'immeubles faisant l'objet au préalable d'une démolition partielle ou totale d'immeubles préexistants, la surface de plancher de l'opération servant de base au calcul de la PFAC, est obtenue en soustrayant de la surface de plancher nouvelle créée, la surface de plancher faisant l'objet de la démolition. En cas de résultat négatif, aucune PFAC n'est appliquée.

### ***Changement d'affectation d'immeubles***

En cas de changement d'affectation d'immeubles (exemple : transformation d'un entrepôt en bureaux), le taux de participation de PFAC applicable à la surface de plancher est obtenu en soustrayant du taux du futur immeuble, le taux de l'immeuble existant. En cas de résultat négatif, aucune PFAC n'est appliquée.

### ***Projets exceptionnels***

Pour les projets exceptionnels dont le montant des travaux sur le domaine public nécessaires au raccordement des installations apparaît disproportionné au regard de l'intérêt général, la CAN peut décider par délibération de ne pas appliquer la PFAC et demander au pétitionnaire de payer le prix de revient réel du raccordement, dans les cas où l'assainissement non collectif serait exclu.

### ***Offres de concours***

La PFAC n'est pas due lorsque le propriétaire a financé entièrement les travaux de raccordement de son immeuble (extension de réseau et/ou branchement) par le biais d'un concours financier accepté par délibération de la CAN.

---

### ***Facturation des travaux de branchement***

Les travaux de branchement sur le domaine public, exécutés par le service assainissement de la CAN, sont facturés en sus de la PFAC selon les tarifs adoptés par délibération et dans la limite des plafonds fixés par la réglementation.

### ***Gratuité de la PFAC***

La PFAC n'est pas appliquée aux propriétaires d'immeubles qui ont financé une installation d'épuration individuelle, ou sa mise aux normes, et dont la conception et la réalisation ont été déclarées conformes à la réglementation par le SPANC, dans les 10 ans précédant la mise en service d'un nouveau réseau.

La PFAC n'est pas due si le pétitionnaire a payé le branchement (défini au B.1.1) au raccordement public antérieurement à 2015.

Tarifs à compter du 01/01/2020

**I - Branchements effectués lors de la pose du collecteur**

<b>I.1 Branchement eaux pluviales effectué en même temps que le branchement eaux usées - les deux branchements étant effectués dans la même tranchée jusqu'à une longueur de 10 mètres linéaires</b>	
I.1.1 diamètre 160 mm - l'unité	502,16
I.1.2 diamètre 200 mm - l'unité	568,25
I.1.3 diamètre 250 mm - l'unité	866,29
I.1.4 diamètre 300 mm - l'unité	998,49
<b>I.2 Branchement effectué sur réseaux eaux pluviales et unitaires - en tranchée spécifique</b>	
I.2.1 diamètre 160 mm - l'unité	1 196,81
I.2.2 diamètre 200 mm - l'unité	1 332,49
I.2.3 diamètre 250 mm - l'unité	1 398,59
I.2.4 diamètre 300 mm - l'unité	1 599,23

**J - Branchements effectués postérieurement à la pose du collecteur**

<b>J.1 Branchement eaux pluviales concomitamment au branchement eaux usées - les deux branchements étant effectués dans la même tranchée jusqu'à une longueur de 10 mètres linéaires</b>	
<b>Ou : Branchement pour le rejet des eaux traitées provenant des systèmes d'assainissement non collectif dans le réseau pluvial sous trottoir</b>	
J.1.1 diamètre 160 mm - l'unité	664,51
J.1.2 diamètre 200 mm - l'unité	830,35
J.1.3 diamètre 250 mm - l'unité	1 029,81
J.1.4 diamètre 300 mm - l'unité	1 162,02
<b>J.2 Branchement effectué sur réseaux eaux pluviales et unitaires - en tranchée spécifique</b>	
<b>Ou : Branchement pour le rejet des eaux traitées provenant des systèmes d'assainissement non collectif dans le réseau pluvial sous chaussée</b>	
J.2.1 diamètre 160 mm - l'unité	1 679,24
J.2.2 diamètre 200 mm - l'unité	1 730,26
J.2.3 diamètre 250 mm - l'unité	1 825,36
J.2.4 diamètre 300 mm - l'unité	1 922,78
<b>J.3 Raccordement avec pièce de piquage et rotule intégrée et orientable suite à la demande du maître d'ouvrage voirie pour pose d'une future antenne pour raccorder une grille/bouche avaloir (hors canalisation, hors cheminée et accessoire de voirie)</b>	
J.3.1 diamètre 160 mm - l'unité	922,50
J.3.2 diamètre 200 mm - l'unité	973,75
J.3.3 diamètre 250 mm - l'unité	1 076,25
J.3.4 diamètre 300 mm - l'unité	1 178,75

Tarifs à compter du 01/01/2020

<b>J.4 Antenne pour raccordement d'une grille/bouche avaloir, à la demande du maître d'ouvrage voirie, incluant piquage, canalisation (hors cheminée et accessoire de voirie)</b>	
J.4.1 diamètre 160 mm - l'unité	1 178,75
J.4.2 diamètre 200 mm - l'unité	1 332,50
J.4.3 diamètre 250 mm - l'unité	1 532,38
J.4.4 diamètre 300 mm - l'unité	1 665,63

**K - Branchements pour une longueur supérieure à 10 mètres linéaires**

<b>K.1 Plus-value sur les tarifs I et J pour une longueur supérieure à 10 mètres linéaires et jusqu'à 25 mètres linéaires</b>	
K.1 diamètre 160 mm - le mètre	150,76
K.2 diamètre 200 mm - le mètre	191,35
K.3 diamètre 250 mm - le mètre	201,78
K.4 diamètre 300 mm - le mètre	227,30
<b>K.2 Branchements en diamètre supérieur à 300 mm et/ou d'une longueur supérieure à 25 mètres et/ou demandes de travaux spécifiques (forage, refoulement, fonçage, suppression de branchement existant) effectués concomitamment ou postérieurement à la pose du collecteur</b>	
Montant HT des travaux au vu des tarifs listés dans le bordereau de prix du marché à commandes de travaux d'assainissement en vigueur à la CAN majoré de 5% pour la maîtrise d'œuvre	

*La date d'application des tarifs ci-dessus est la date de dépôt de la demande de travaux auprès du service Assainissement.*

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 19-12-2019

GESTION DES DECHETS - ACTUALISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS POUR L'ANNEE 2020 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Adopte les tarifs des prestations à compter du 1er janvier 2020, comme présentés dans le tableau ci-dessous.



SERVICE DÉCHETS MENAGERS		
PRESTATIONS	Pour mémoire Rappel des tarifs 2019	Nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2020
<b>A- CONTENEUR A GRAVATS ET ENCOMBRANTS</b>		
(Inclus carburant et personnel, exclu le traitement des déchets non recyclables)		
A.1- Mise à disposition avec pose et dépose		
A.1.1- Conteneur 7 m3	116,70 €	116,70 €
A.1.2- Conteneurs 30 m3	191,00 €	191,00 €
A.2- Bac 7m3 forfaitaire de grand passage	260,00 €	260,00 €
<b>B- CONTENEUR A VERRE OU PAPIER-CARTON DES PROFESSIONNELS</b>		
B.1- Pose et dépose d'un conteneur verre		
B.1.1- Rotation pose et dépose d'un conteneur verre	40,00 €	40,00 €
B.1.2- location mensuelle d'un conteneur verre	20,00 €	20,00 €
B.2- Collecte des cartons des professionnels benne de 12m3		
B.2.1- Rotation pose et dépose de la benne	80,00 €	80,00 €
B.2.2- location mensuelle de la benne	40,00 €	40,00 €
B.3- Collecte des cartons des professionnels benne d'apport volontaire		
B.3.1- Rotation pose et dépose de la benne	60,00 €	60,00 €
B.3.2- location mensuelle de la benne	30,00 €	30,00 €
B.4- Collecte des cartons des professionnels bac de 600 litres		
tarif par bac et par collecte, location comprise	10,00 €	10,00 €
<b>C- REDEVANCE SPECIALE ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS</b>		
C.1- Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence 1), le litre collecté Ordures Ménagères et Assimilés	0,0214 €	0,0214 €
C.1 bis- Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence 1), le litre collecté déchets recyclables ou compostables	0,0117 €	0,0117 €
C.2- Collectes supplémentaires - zones collectées plus d'une fois par semaine hors circuit ou hors fréquence hebdomadaire de la zone		
C.2.1- Prise en charge hebdomadaire, la collecte supplémentaire (prix de revient)	70,00 €	70,00 €
C.2.1.1- Prise en charge prêt ponctuel de conteneurs (prix de revient)	70,00 €	70,00 €
C.2.2- le litre collecte et traite	0,0214 €	0,0214 €
C.2.3- le litre collecte et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs	0,0214 €	0,0214 €
C.2.4- le litre collecte et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs uniquement pour déchets recyclables triés	0,0117 €	0,0117 €
C.3- Habitation légère de loisir - forfait à l'année	126,85 €	126,85 €
C.4- Zones collectées 5 fois par semaine (fréquence 5)		
une exonération est appliquée aux redevables de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - 140 litres par jour ouvrable, soit 840 l		
exonération non cumulable avec C.1		
C.4.1- Forfait pour collecte d'un conteneur de 120-140 litres, par an	157,33 €	157,33 €
C.4.2- Forfait pour collecte d'un conteneur de 240 litres, par an	314,63 €	314,63 €
C.4.3- Forfait pour collecte d'un conteneur de 330-360 litres, par an	432,64 €	432,64 €
C.4.4- Volume de conteneurs distribués supérieur ou égal à 330 litres, le litre collecté au-delà de 330 litres de volume distribué	0,0214 €	0,0214 €
C.5- Forfait applicable aux professionnels pour collecte des cartons hors conteneurs	314,63 €	314,63 €
D- REMPLACEMENT DE CONTENEURS : Prix TTC résultant du marché en cours suivant le type de conteneurs	Prix TTC résultant du	Prix TTC résultant du
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 140 litres (remplacement au prix du marché + prise en charge)	marchés en cours suivant le type	marchés en cours suivant le type
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 240 litres (remplacement au prix du marché + prise en charge)	de conteneurs + prise en charge	de conteneurs + prise en charge
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 330 litres (remplacement au prix du marché + prise en charge)	forfaitaire 70 €	forfaitaire 70 €
<b>E- REDEVANCE DEPOT DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES ET INSTALLATION DE COMPOSTAGE</b>		
E.1- Déchets inertes, la tonne	9,65 €	9,65 €
E.2- TOAP repas au profit de l'Etat	Montant fixe par décret	Montant fixe par décret
E.3- Déchets pour compostage, la tonne		
E.3.1- Déchets en mélange, la tonne	29,40 €	29,40 €
E.3.2- Broyats Déchets Verts, Toutes Branches et Branchages la tonne	20,00 €	20,00 €
E.4- Déchets recyclables (cartons, papiers, ferrailles), la tonne	Gratuit	Gratuit
<b>F- REDEVANCE COMMERCANTS, ARTISANS, ENTREPRISES, COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS EN DECHETERIES</b>		
F.1- Déchets tout-venant, sable, le m3	17,60 €	17,60 €
F.2- Déchets verts, le m3	9,45 €	9,45 €
F.3- Déchets inertes, le m3	7,55 €	7,55 €
F.4- Bois le m3	16,90 €	16,90 €
F.5- Déchets ménagers spéciaux le kilogramme	3,18 €	3,18 €
F.6- Pneumatiques de berline, le pneumatique	3,18 €	3,18 €
F.7- Déchets recyclables	Gratuit	Gratuit
<b>G- REDEVANCE DEPOTS SITE VALLON D'ARTY</b>		
G.1- Dépôt de déchets ménagers et assimilables, la tonne	114,90 €	114,90 €
G.2- Incinération au tri pour réduire l'enfouissement (réservé aux administrations, bailleurs sociaux et associations), dépôt de bois, la tonne		101,00 €
G.3- Incinération au tri pour réduire l'enfouissement (réservé aux administrations, bailleurs sociaux et associations), dépôt de carton, la tonne		54,35 €
G.4- Incinération au tri pour réduire l'enfouissement (réservé aux administrations, bailleurs sociaux et associations), dépôt de ferraille, la tonne		Gratuit
G.5- Incinération au tri pour réduire l'enfouissement (réservé aux administrations, bailleurs sociaux et associations), dépôt d'Eco-Mobilités, la tonne		Gratuit
G.6- Incinération au tri pour réduire l'enfouissement (réservé aux administrations, bailleurs sociaux et associations), dépôt de DEEE, la tonne		Gratuit
H- BADGE DE PESAGE POUR ACCES AUX INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS (professionnels)	25,20 €	25,20 €
<b>I- VENTE DE COMPOST PRIS SUR LE SITE</b>		
I.1- Par les professionnels, la tonne	8,00 €	8,00 €
I.2- Par les professionnels par quantités de 100 tonnes et plus, la tonne	6,00 €	6,00 €
I.3- Par les professionnels par quantités de 1000 tonnes et plus, la tonne	4,00 €	4,00 €
I.4- Particuliers résidant sur le territoire de la CAN et ses communes	Gratuit	Gratuit
I.5- Par les particuliers résidant sur le territoire de la CAN par quantité d'1 tonne et plus, la tonne	8,00 €	8,00 €
I.6- Par les professionnels, refus de crible végétère, la tonne moins de 100 tonnes achetées au	6,00 €	6,00 €
I.7- Par les professionnels, refus de crible végétère, la tonne plus de 100 tonnes achetées au	4,00 €	4,00 €
<b>J- VENTE DE BROYATS FRAIS CRIBLES DE PAILLAGE OU DE BIOCOMBUSTIBLES</b>		
J.1- Vente de broyats fins criblés, la tonne	Gratuit	Gratuit
J.2- Vente de paillage, la tonne	25,00 €	25,00 €
J.3- Vente de biocombustibles fins et ou grossiers, la tonne	30,00 €	30,00 €
<b>K- VENTE D'INERTES RECYCLES</b>		
K.1- Vente de terre végétale, la tonne	5,00 €	5,00 €
K.2- Vente de caillou 0/1,5, 0/40 ou 0/60, la tonne	7,00 €	7,00 €
<b>L- VISITES DES INSTALLATIONS ET REPONSES AUX ENQUETES</b>		
L.1- Par des organismes para-publics ou des sociétés privées	94,60 €	94,60 €
L.2- Par des groupes d'élus, des techniciens, des scolaires des étudiants et des réseaux auxquels adhère la CAN	Gratuit	Gratuit
M- DUPLICATA DE FACTURES	10,60 €	10,60 €

Adopte : UNANIMITE  
 POUR 74  
 CONTRE 0  
 ABSTENTION 0  
 NON PARTICIPE 0

C- 20-12-2019

MARCHES PUBLICS / SYSTEMES D'INFORMATION - APPROBATION DES MARCHES POUR LA RE-INFORMATISATION DU RESEAU DES MEDIATHEQUES DE LA CAN (M. JEAN BOULAIS)

Le conseil :

- Approuve les marchés décrits ci-dessous et autorise leur signature.

Lot	Entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
1- SIGB et Portail documentaire	GMINVENT	138 950,00	160 480,00
2- Mise en place d'un gestionnaire EPN	AESIS Conseil	77 975,00	93 570,00
3 - RFID	BIBLIOTHECA	400 731,62	480 877,94

Adopte : UNANIMITE  
 POUR 74  
 CONTRE 0  
 ABSTENTION 0  
 NON PARTICIPE 0

C- 21-12-2019

RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION CADRE DE FINANCEMENT ET DE FONCTIONNEMENT ENTRE LE COMITE D'ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES DE LA VILLE DE NIORT ET LA CAN (M. JACQUES BROSSARD)

Le conseil :

- Approuve le versement d'une subvention au CASC de 305,12 € par agent de la structure employeur,
- Approuve la convention entre le CASC et la CAN, qui prendra effet au 1er janvier 2020 ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention jointe et à verser au CASC la subvention afférente conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

Adopte : UNANIMITE  
 POUR 74  
 CONTRE 0  
 ABSTENTION 0  
 NON PARTICIPE 0

C- 22-12-2019

RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION ENTRE LA CAN ET LE CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (M. JACQUES BROSSARD)

Le conseil :

- Approuve la convention entre la CAN et le CROUS de Poitiers fixant les conditions de l'accueil du personnel communautaire dans son restaurant,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention.

Adopte : UNANIMITE  
 POUR 74  
 CONTRE 0  
 ABSTENTION 0  
 NON PARTICIPE 0

C- 23-12-2019

RESSOURCES HUMAINES - CONVENTION FIPHFP, PILOTAGE, COORDINATION ET REPARTITION FINANCIERE DE LA SUBVENTION (M. JACQUES BROSSARD)

Le conseil :

- Approuve la conclusion d'une convention pour le pilotage, la coordination et la répartition financière, du Projet de politique handicap et maintien dans l'emploi ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à la signer.

Adopte : UNANIMITE  
 POUR 74  
 CONTRE 0  
 ABSTENTION 0  
 NON PARTICIPE 0

C- 24-12-2019

RESSOURCES HUMAINES - COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 27 MAI 2019 METTANT EN PLACE LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUIVANTS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) (M. JACQUES BROSSARD)

Le conseil :

- Valide le principe du versement du régime indemnitaire par l'employeur, à compter du 1er janvier 2020, aux agents placés en congé de longue maladie (CLM), congé de longue durée (CLD) ou en congé de grave maladie (CGM) dont le fait générateur de l'arrêt maladie est antérieur à la date du 1er janvier 2020.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 25-12-2019

RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DE L'ANNEXE 2 DE LA DELIBERATION DU 26 JUIN 2017 PORTANT SUR LA PROGRESSION DE CARRIERE (M. JACQUES BROSSARD)

Le conseil :

- Approuve la mise à jour de l'annexe 2 de la délibération du 26 juin 2017 portant sur la progression de carrière.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 26-12-2019

RESSOURCES HUMAINES - DEFINITION DES TAUX DE PROMOTION POUR L'ACCES AUX ECHELONS SPECIAUX D'ATTACHE HORS CLASSE ET D'INGENIEUR HORS CLASSE (M. JACQUES BROSSARD)

Le conseil :

- Approuve le taux de promotion d'accès à l'échelon spécial des deux grades suivants :
  - l'échelon spécial du grade d'Attaché Hors Classe (taux de promotion de 30% avec arrondi à l'entier supérieur),
  - l'échelon spécial du grade d'Ingénieur Hors Classe (taux de promotion de 30% avec arrondi à l'entier supérieur).

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 27-12-2019

RESSOURCES HUMAINES - REGIME INDEMNITAIRE DES INFIRMIERS ET INFIRMIERES EN SOINS GENERAUX (M. JACQUES BROSSARD)

Le conseil :

- Adopte ce régime indemnitaire pour l'agent infirmier(e) titulaire, stagiaire ou contractuel à compter du 1er janvier 2020 en attente de la publication du cadre d'emplois pour l'attribution du RIFSEEP.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

Le conseil :

- Adopte les créations d'emplois figurant dans les tableaux des emplois ci-dessous :

## Conseil d'Agglomération du 16 décembre 2019

## Annexe 1

## Modification du tableau des emplois

Emplois permanents - création

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
PRINCIPAL	Ressources humaines	Assistante / Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100%	C	1	poste existant déjà à 80%
	Médiathèques	Agent de Bibliothèque	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	80%	C	1	poste existant changement de filière
		Chef(fe) d'équipe Multimédia	Assistant(e) de conservation	Assistant(e) de conservation principal de 1ère classe	100%	B	1	poste existant ouverture sur autre grade
ASSAINISSEMENT	Assainissement	Electromécanicien	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	100%	Cat.	1	poste existant ouverture sur autre grade

Conseil d'Agglomération du 16 décembre 2019  
Annexe 2  
Modification du tableau des emplois temporaires

Emplois temporaires - création pour l'année 2019

BUDGET	DIRECTION	EMPLOI	Cadre d'emploi et ou grades		Durée du travail	Cat.	Nombre	Observations
			Grade minimum	Grade maximum				
PRINCIPAL	Com <sup>m</sup> externe	Assist admin et comptable	Adjoint administratif	Adj Admin ppa 2e	100%	C	1	Accroissement temporaire d'activité
	Services DIVERS		Adjoint administratif		100%	C	2	Pour palier une urgence
	Services DIVERS		Adjoint du patrimoine		100%	C	2	Pour palier une urgence
	Services DIVERS		Adjoint technique		100%	C	2	Pour palier une urgence
	Services DIVERS		Rédacteur		100%	C	1	Pour palier une urgence
	Marchés publics	Assistant marchés publics	Rédacteur		100%	C	1	
	Gens du Voyage		Adjoint technique	Adjoint technique ppa 2e cl	100%	C	1	
	DM collecte	Agent de collecte	Adjoint technique		100%	C	20	Accroissement saisonnier d'activité et congés ETE
			Adjoint technique		100%	C	14	Accroissement saisonnier d'activité et congés HIVER
			Adjoint technique		100%	C	18	Accroissement temporaire d'activité
	DM déchetteries	Surveillants de déchèterie	Adjoint technique		100%	C	6	Accroissement saisonnier d'activité et congés ETE
			Adjoint technique		100%	C	4	Accroissement saisonnier d'activité et congés HIVER
			Adjoint technique		100%	C	6	Accroissement temporaire d'activité
	DM Transfert des déchets	Conducteur d'engin	Adjoint technique	ATP2 maxi	100%	C	1	Accroissement saisonnier d'activité
	DM Transport rotation déchèterie	Chauffeur poids lourds	Adjoint technique	ATP1 maxi	100%	C	1	Accroissement saisonnier d'activité
		Chauffeur poids lourds	Adjoint technique	ATP1 maxi	100%	C	2	Accroissement temporaire d'activité
	DM Unité de valorisation des déchets végétaux	Conducteur d'engin	Adjoint technique	ATP2 maxi	100%	C	1	Accroissement saisonnier d'activité
		Conducteur d'engin	Adjoint technique	ATP2 maxi	100%	C	2	Accroissement temporaire d'activité
	Sports	Maitre nageur sauveteur	ETAPS	ETAPS principal 1ère classe	20%	C	1	Décharge de 20% pour direction de Magné
	Sports	Agent entretien accueil	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2e cl	100%	C	1	Chauray
Sports	Maitre nageur sauveteur	ETAPS	ETAPS principal 1ère classe	100%	C	1	chauray	
Sports	Agent accueil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2e classe	100%	C	1	Mauzé	
Musées	Agents d'accueil-entretien-surveillance	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2e cl	100%	C	2	saison été	
ASSAINISSEMENT	Assainissement	Agent assainissement	Adjoint technique	Adjoint du patrimoine principal 2e classe	100%	C	2	Pour palier une urgence

Adopte : UNANIMITE  
 POUR 74  
 CONTRE 0  
 ABSTENTION 0  
 NON PARTICIPE 0

C- 29-12-2019

RESSOURCES HUMAINES - REGULARISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS (M. JACQUES BROSSARD)

Le conseil :

- Adopte la régularisation du tableau des emplois de la CAN et sur lesquels aucun agent n'est affecté en vue d'une conformité avec l'inscription budgétaire du budget primitif.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 30-12-2019

RESSOURCES HUMAINES - DESIGNATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE "SERVICE DES EAUX DU VIVIER" (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Approuve la proposition du Président de confier le poste de directeur du Service des Eaux du Vivier à Monsieur Marc LAMBERT,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document afférent à la présente délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 31-12-2019

MISSION ALIMENTATION EN EAU POTABLE - COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE "SERVICE DES EAUX DU VIVIER" (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve la composition du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie financière « Service des Eaux du Vivier », à savoir :
  - o Conseillers communautaires :
    - Jacques Billy
    - Fabrice Descamps
    - Thierry Devautour
    - Gérard Laborderie
    - Alain Lecointe
    - Elmano Martins
    - Jacques Morisset
    - Claude Roulleau
    - Michel Simon
    - Florent Simonet
    - Marc Thébault
    - Patrick Thomas
  - o Personnalité qualifiée : Deux-Sèvres Nature Environnement
- Autorise le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	63
	CONTRES	11
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 32-12-2019

MISSION ALIMENTATION EN EAU POTABLE - MISE EN OEUVRE DE LA COMPETENCE EAU AU 1ER JANVIER 2020

- REPRESENTATION SUBSTITUTION DANS LES SYNDICATS D'EAU POTABLE (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Procède aux désignations des représentants de la CAN au sein des syndicats d'eau potable, conformément à l'article L.5216-7 du CGCT à compter de la prise effective de la compétence, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2020 comme suit :

- o Pour le SECO, les délégués communautaires titulaires et suppléants suivants :

Titulaires	Suppléants
Elmano MARTINS	Thierry DEVAUTOUR
Philippe PASSEBON	Isabelle AUBIAN
Richard JUIN	Patrice BILLARD
Christian RAULT	Dominique GRELIER
Michel BOUDREAU	André RENOUX
Ludivine CHAUVINEAU	Jacky PELTIER
Monique MATHIS	Jean SACRE
Claude MEUNIER	
Gérard BOBINEAU	
Hervé BRUN	
Claude PASTUREAU	
Jean-Claude PREVOTE	
Christian BREMAUD	
Philippe GOULARD	
Jocelyne ROBINEAU	
Jean-Michel BEAUDIC	
Stéphane HACQUIN	
Régis GUILLOTEAU	
Elisabeth MAILLARD	
Sylvie BEAUSSE	
Denis GROUSSET	
Jean-Claude MORINEAU	

- o Pour le SERTAD, les 7 délégués communautaires titulaires et suppléants suivants :

Titulaires	Suppléants
Stéphane PIERRON	Alain BOURON
Véronique BUARD	Bruno MARSAULT
Francis BEAUMONT	Dominique MAURILLE
Jean-Pierre DIGET	Claudine POIRIER
Pascal DOUBLEAU	Christel De OLIVEIRA
Claude ROULLEAU	François MARTIN
Corine GUERINEAU	Philippe MOINARD

- o Et pour le SMAEP 4B, les délégués communautaires titulaires et suppléants suivants :

Titulaires	Suppléants
Vilmont BERNARDEAU	Eric RENAUD
Séverine VACHON	Francis MORISSET
Alain LECOINTE	Xavier RUDEWICZ
Marc CHOLLET	Stéphane BONNIN
Fabrice BRAULT	Stéphanie DELGUTTE
Jean-Pierre MIGAULT	Catherine DECHAINE
Jacky MAGNERON	Alain BUISSON
Thierry BUREAU	François HERBRETEAU
Adrien PROUST	Jimmy BERTHAUD
Michel VEDIE	Jacky RIVIERE
Dominique MARQUIS	Denis PLOQUIN
Daniel GIRAUD	Olivier POUGNARD

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 33-12-2019

MISSION ALIMENTATION EN EAU POTABLE - DESIGNATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL TOUCHE POUPARD (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Désigne Elmano MARTINS et Jacques MORISSET en qualité d'administrateurs à la SPL de la Touche Poupard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 34-12-2019

MISSION ALIMENTATION EN EAU POTABLE - CONVENTION POUR UNE PRESTATION D'ASSISTANCE TECHNIQUE RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve la convention à la présente délibération ;
- Autorise le Président à la signer.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	73
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1
	NON PARTICIPE	0

C- 35-12-2019

FINANCES ET FISCALITE - TRANSFERT D'ACTIF ET DE PASSIF RELATIFS AUX BUDGETS ANNEXES "EAU" DES COMMUNES DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON ET LA FOYE MONJAULT SUITE A LA PRISE DE LA COMPETENCE "EAU" AU 1ER JANVIER 2020 PAR LA CAN (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Autorise la mise à disposition au 1er janvier 2020 des biens meubles et immeubles des communes de Mauzé-sur-le-Mignon et La Foye Monjault relevant de la compétence « eau »,
- Autorise le transfert des emprunts et subventions transférables ayant financés ces biens,
- Autorise le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce transfert.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	72
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	2
	NON PARTICIPE	0

C- 36-12-2019

GESTION DU PATRIMOINE - PRISE DE COMPETENCE EAU POTABLE - CONVENTION DE TRANSFERT DES ARCHIVES DU SIEPDEP DE LA VALLEE DE LA COURANCE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve la convention et le transfert des archives du S.I.E.P.D.E.P. de la Vallée de la Courance à la Communauté d'Agglomération du Niortais concernant la compétence « Eau potable »,
- Autorise le Président à la signer.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0



C- 37-12-2019

GESTION DU PATRIMOINE - PRISE DE COMPETENCE EAU POTABLE - CONVENTION DE TRANSFERT DES ARCHIVES DU SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER A LA CAN (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve la convention et le transfert des archives du Syndicat des Eaux du Vivier à la Communauté d'Agglomération du Niortais concernant la compétence « Eau potable »,
- Autorise le Président à la signer.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 38-12-2019

ASSAINISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE POUR LE SUIVI METROLOGIQUE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve le dossier de demande de subvention ;
- Sollicite auprès du Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne des aides financières au taux le plus élevé possible.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 39-12-2019

MISSION GEMAPI - CONVENTION AVEC L'IIBSN POUR UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE SUR UNE ETUDE HYDRAULIQUE (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve la convention avec l'IIBSN,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer ladite convention.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 40-12-2019

GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A CHAURAY POUR EXTENSION BASSIN D'ORAGE - MONSIEUR T. ET MADAME L. (M. ELMANO MARTINS)

Le conseil :

- Approuve l'acquisition de la parcelle de terrain appartenant à Monsieur T. et Madame L., aux conditions énoncées dans la délibération ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer l'acte notarié dont la rédaction sera confiée à Me ROUSSEAU, sachant que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 41-12-2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PARTICIPATION AU CAPITAL D'UNE CONCIERGERIE DE TERRITOIRE AU SEIN D'UNE COMMUNE D'EQUILIBRE DE NIORT AGGLO (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Valide la participation financière de la CAN au capital social de la S.C.I.C. La Conciergerie par un versement de 5 000€ ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 42-12-2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE PLACE DE L'EGLISE A ECHIRE (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Approuve l'acquisition de l'immeuble situé place de l'Eglise à Echiré,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document afférent à cette acquisition.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 43-12-2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - VENTE D'UN TERRAIN DE 18 840 M<sup>2</sup> ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITES LE LUC - LES CARREAUX (ECHIRE / SAINT-GELAIS) A LA SOCIETE CREATEC - MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 8 AVRIL 2019 (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Cède à la société CREATEC, représentée par Monsieur et Madame AILLET, ou à toute société qu'ils désigneront pour réaliser l'opération, un terrain de 18 840 m<sup>2</sup> environ, situé sur le Parc d'Activités "Le Luc - Les Carreaux" (Echiré / Saint-Gelais), au prix de 431 623,80 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 366 000,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge égale à 65 623,80 €) ;
- Précise que les autres mentions de la délibération du 8 avril 2019, non contraires, restent applicables ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 44-12-2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - VENTE D'UN TERRAIN DE 10 639 M<sup>2</sup> ENVIRON SUR LE PARC D'ACTIVITES LE LUC - LES CARREAUX (ECHIRE/SAINT-GELAIS) A LA SOCIETE GONNIN-DURIS (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Cède la société GONNIN-DURIS, représentée par Monsieur Cyril MOREAU, ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, un terrain de 10 639 m<sup>2</sup> environ, situé sur le Parc d'Activités "Le Luc - Les Carreaux" (Echiré / Saint-Gelais), selon les modalités de cession précisées dans la délibération ;
- Approuve que le prix à payer par l'acquéreur soit de 250 931,45 € TOUTES TAXES COMPRISES (qui se décompose en un prix net HT de 212 780,00 € et une Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la marge égale à 38 151,45 €) ;
- Conditionne cette vente à la signature d'une promesse de vente (assortie de conditions suspensives d'obtention du permis de construire et des financements nécessaires), qui devra impérativement intervenir dans un délai de 6 mois maximum à compter de la présente délibération ;
- Rappelle que l'acquéreur devra respecter les dispositions du Cahier des Charges de Cession de Terrain (et ses annexes) qui sera annexé à l'acte authentique de vente, et en particulier les différents délais d'exécution qui devront être repris et insérés dans l'acte lui-même ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 45-12-2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES DEUX-SEVRES, NIORT AGGLO ET L'ENTREPRISE BLUE RADAR - ANALYSE DE FLUX DE MOBILITE SUR LE PERIMETRE COEUR DE VILLE / COEUR D'AGGLOMERATION (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Autorise la signature d'une convention tripartite avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres, Niort Agglo et l'entreprise Blue Radar afin de déployer un outil d'analyse de flux de mobilité sur le périmètre Cœur de Ville / Cœur d'Agglomération,
- Acte le cofinancement de la CCI Deux-Sèvres pour un montant de 23 760 € TTC sur 3 ans, pour la période 2019-2021,
- Valide la participation financière de la CAN pour un montant de 12 672 € TTC sur 3 ans, pour la période 2019-2021 et engage des recherches de cofinancements complémentaires,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents afférents.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	72
	CONTRES	2
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 46-12-2019

AMENAGEMENT ET INFRASTRUCTURES - COMMUNE DE CHAURAY - CONSTITUTION DE RESERVES FONCIERES AU SEIN DU PARC D'ACTIVITES DES ROCHEREAUX (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les promesses de vente et les actes de vente subséquents à intervenir avec les propriétaires concernés aux conditions définies dans la délibération,
- Confie la rédaction de l'acte authentique au notaire désigné par le propriétaire.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 47-12-2019

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET INNOVATION SOCIALE - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DES LOCAUX SITUES RUE DENIS PAPIN - RUE HENRI SELIER A NIORT (M. ERIC PERSAIS)

Le conseil :

- Approuve la convention d'occupation précaire aux conditions de droit et particulières selon les modalités définies dans celle-ci,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention à intervenir.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 48-12-2019

TOURISME - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU PNR DU MARAIS POITEVIN POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE COMPLEMENTAIRE SUR LA MISE EN PLACE D'UN POLE TOURISTIQUE SUR LA COMMUNE DE COULON (M. MICHEL SIMON)

Le conseil :

- Approuve le versement d'une subvention de 3 072 € TTC pour l'étude complémentaire sur la mise en place d'un pôle touristique sur la commune de Coulon,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents s'y réfèrent.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 49-12-2019

TRANSPORTS ET MOBILITE - AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE DEPLACEMENTS URBAINS COLLECTIFS ET DURABLES (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Approuve le texte de l'avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public signé entre la CAN et Transdev Niort Agglomération,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué à signer cet avenant.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	72
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	2
	NON PARTICIPE	0

C- 50-12-2019

TRANSPORTS ET MOBILITE - PARKING PIERRE ET MARIE CURIE - APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA CAN, LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE, LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES ET LA VILLE DE NIORT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Approuve la convention financière pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation relative à l'aménagement du parking Pierre et Marie Curie,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué à signer ladite convention.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 51-12-2019

TRANSPORTS ET MOBILITE - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA CAN ET LA COMMUNE DE PRAHECQ POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX TRANSPORTS URBAINS (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Approuve le texte de la convention,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué à signer la convention de participation financière entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la commune de Prahecq.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 52-12-2019

TRANSPORTS ET MOBILITE - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA CAN ET LA COMMUNE DE VALLANS POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX TRANSPORTS URBAINS (M. ALAIN LECOINTE)

Le conseil :

- Approuve le texte de la convention,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué à signer la convention de participation financière entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la commune de Vallans.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 53-12-2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BESSINES (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Prescrit la procédure de Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bessines,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 54-12-2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PRAHECQ (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Engage la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Prahecq ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué, à demander la désignation d'un Commissaire-Enquêteur au Tribunal Administratif de Poitiers ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 55-12-2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-NIORT (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Approuve la Modification n°2 du PLU de Beauvoir-sur-Niort ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 56-12-2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE NIORT (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Approuve la Modification n°2 du PLU de Niort ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 57-12-2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BESSINES (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Approuve la Modification simplifiée n°3 du PLU de Bessines ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 58-12-2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHAURAY (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Approuve la Modification simplifiée n°3 du PLU de Chauray ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 59-12-2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLIERS-EN-PLAINE (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Approuve la Modification simplifiée n°1 du PLU de Villiers-en-Plaine ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 60-12-2019

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - EVOLUTION DES MODALITES DE DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA COMMUNE DE PRAHECQ POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE POUR LA REVITALISATION DU CENTRE-BOURG (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Approuve le retrait de la délégation du Droit de préemption urbain accordé à la commune de Prahecq sur les parcelles incluses dans les périmètres,
- Autorise le Président à déléguer son Droit de préemption au Vice-Président Délégué sur ces mêmes parcelles.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 61-12-2019

ETUDES ET PROJETS URBAINS - PROJET GARE NIORT ATLANTIQUE - APPROBATION D'UNE CONVENTION PARTENARIALE AVEC SNCF RESEAUX POUR LES ETUDES DE FAISABILITE ET PRE-OPERATIONNELLES DU PROJET (M. JACQUES BILLY)

Le conseil :

- Approuve la convention à passer avec SNCF Réseaux pour un montant de 213 500 € HT ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document nécessaire.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 62-12-2019

HABITAT - AVENANT N°2 AUX CONVENTIONS D'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DES BAILLEURS SOCIAUX PRESENTS SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Approuve la prorogation jusqu'au 31 décembre 2022 des conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB à annexer au Contrat de Ville 2015-2022 ;
- Approuve les programmes d'actions des bailleurs sur les 3 quartiers prioritaires de la Politique de Ville annexés aux conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les avenants n°2 aux conventions d'utilisation d'abattement de la TFPB avec les 2 bailleurs sociaux concernés (Deux-Sèvres Habitat et Immobilière Atlantic Aménagement), la Ville de Niort et l'Etat.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	73
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	1

(J. BILLY)

C- 63-12-2019

HABITAT - CONVENTION D'UTILITE SOCIALE 2019-2025 D'IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT - VALIDATION DU DOCUMENT POUR SIGNATURE (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Valide le projet de Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2019-2025 d'Immobilier Atlantic Aménagement (IAA),
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer la CUS 2019-2025 d'IAA,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tout autre document relatif à ce dossier.

Adopte : UNANIMITE  
 POUR 74  
 CONTRE 0  
 ABSTENTION 0  
 NON PARTICIPE 0

C- 64-12-2019

HABITAT - OPAH COMMUNAUTAIRE 2018-2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS PRIVES (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Valide l'engagement financier de la CAN indiqué dans le tableau récapitulatif ci-dessous,

## ANNEXE

TABLEAU RECAPITULATIF DES AIDES FINANCIERES PREVISIONNELLES

\* PO : Propriétaire Occupant

\*\* PB : Propriétaire Bailleur

	Adresse des logements concernés	Commune	Typologie de travaux	Travaux TTC éligibles	Subventions prévisionnelles Anah + Etat	Subventions prévisionnelles CAN	Subventions prévisionnelles communes	Gain énergétique (en %)	Gain carbone (en %)
Logt 1	198 Route de Coulonges	NIORT	PO* - Energie	3 284 €	1 284 €	2 000 €	/	29	66
Logt 2	7 rue du Four	ST SYMPHORIEN	PO* - Energie	21 359 €	7 806 €	1 000 €	/	52	95
Logt 3	2 rue du Stade	ST GEORGES DE REX	PO* - Energie	31 142 €	12 000 €	2 000 €	/	40	61
Logt 4	393 Rue de la Fontaine Braye	ECHIRE	PO* - Energie	19 241 €	10 943 €	2 000 €	/	43	41
Logt 5	8 rue du Moulin	MAUZE SUR LE MIGNON	PO* - Energie	18 254 €	10 381 €	2 000 €	/	35	16
Logt 6	1 square Jean Mermoz	NIORT	PO* - Adaptation	9 999 €	3 150 €	1 000 €	/	/	/
Logt 7	22 rue du Beau Soleil	NIORT	PO* - Adaptation	3 720 €	1 720 €	2 000 €	/	/	/
Logt 8	64 rue des Combes	ST GELAIS	PO* - Adaptation	6 369 €	2 027 €	1 000 €	/	/	/
Logt 9	33 rue Jean Chaptal	NIORT	PO* - Energie	18 735 €	7 815 €	1 000 €	/	40	47
Logt 10	1023 rue du Moulin	AIFFRES	PO* - Adaptation	6 341 €	2 883 €	2 000 €	/	/	/
Logt 11	7 impasse Georges Cuvier	NIORT	PO* - Adaptation	4 403 €	1 408 €	1 000 €	/	/	/
Logt 12	12 impasse Richard	NIORT	PO* - Adaptation	8 471 €	3 851 €	2 000 €	/	/	/
Logt 13	37 rue de Grange	NIORT	PO* - Adaptation	41 122 €	10 000 €	2 000 €	/	/	/
Logt 14	26 rue François	ST GELAIS	PO* - Adaptation	11 706 €	3 725 €	1 000 €	/	/	/

- Valide l'engagement financier de la CAN indiqué dans le tableau récapitulatif ci-dessous,
- Autorise le versement des subventions aux bénéficiaires, à réception de la feuille de calcul de l'Anah,
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Adopte : UNANIMITE  
 POUR 74  
 CONTRE 0  
 ABSTENTION 0  
 NON PARTICIPE 0

C- 65-12-2019

HABITAT - PLH 2016-2021 - APPROBATION DE L'EVALUATION A MI-PARCOURS DU DISPOSITIF ET PROPOSITIONS D'EVOLUTIONS DU PROGRAMME D' ACTIONS (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Approuve l'évaluation à mi-parcours du PLH 2016-2021,
- Autorise le Président à engager la procédure administrative nécessaire auprès des Préfectures de département et de région afin de saisir, pour avis, le CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement),
- Autorise le Président ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents afférents à cette démarche et nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions.

Adopte : UNANIMITE  
POUR 72  
CONTRE 0  
ABSTENTIONS 2  
NON PARTICIPE 0

C- 66-12-2019

HABITAT - PLH 2016-2021 - EVOLUTIONS DES DISPOSITIFS RELATIFS AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET A SON VOLET FONCIER (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Approuve et mettre en place, à compter du 1er janvier 2020, les nouveaux dispositifs relatifs au financement du logement social ainsi qu'à son volet foncier, selon les critères et modalités techniques d'attribution indiqués dans les différents tableaux récapitulatifs joints à la délibération,

### Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021 : Evolutions des dispositifs relatifs au financement du logement social

#### 1/ Le financement de la production locative neuve

##### 1-1 Les aides de base forfaitaires

EVOLUTIONS DES AIDES DE BASE FORFAITAIRES (en € / logement)				
Types de financement	2016-2019		2020-2021	
	CAN	Communes	CAN	Communes
PLUS	9 000	4 500	7 000	3 500
PLA-Intégration	12 000	6 000	10 000	5 000

- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre, au bon déroulement, à l'animation et au suivi de ces dispositifs relatifs au financement du logement social ainsi qu'à son volet foncier.

Adopte : UNANIMITE  
POUR 74  
CONTRE 0  
ABSTENTION 0  
NON PARTICIPE 0

C- 67-12-2019

HABITAT - PLH 2016-2021 - PRET A TAUX ZERO DE LA CAN - EVOLUTIONS DU DISPOSITIF RELATIF A L'ACCESSION A LA PROPRIETE (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Approuve et met en place, à compter du 1er janvier 2020, les nouveaux dispositifs relatifs à l'accession à la propriété, selon les critères et modalités techniques d'attribution indiqués dans les différents tableaux récapitulatifs joints à la délibération,



- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre, au bon déroulement, à l'animation et au suivi de ces dispositifs relatifs à l'accèsion à la propriété.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 68-12-2019

HABITAT - PRET TAUX ZERO DE LA CAN - BONIFICATION AUX ETABLISSEMENTS BANCAIRES PARTENAIRES DE 3 PRETS D'ACCESSION A LA PROPRIETE (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Attribue une aide financière globale de 6 100 € à 3 primo-accédants à la propriété au titre du Prêt à 0 % de la CAN,
- Autorise le versement en une seule fois, du montant pour ces opérations au profit de l'établissement bancaire concerné, sur la base de l'acceptation de l'offre de Prêt à 0 % de la CAN par le bénéficiaire,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 69-12-2019

HABITAT - PRET SOCIAL DE LOCATION-ACCESSION - OPERATION GLOBALE D'AMENAGEMENT "LES ALLEES FLEURIES" A ECHIRE (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Attribue une aide financière de 50 000 € maximum à IAA pour l'opération globale d'aménagement « Les Allées Fleuries » à Echiré, comprenant la construction de 5 logements en PSLA,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer la convention financière entre la CAN et IAA relative aux modalités de paiement de ce soutien financier,
- Autorise, sur la base des modalités définies et des pièces justificatives nécessaires précisées dans la convention financière, le versement de ce montant estimatif maximal à IAA,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ce dossier.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	74
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 70-12-2019

COHESION SOCIALE INSERTION - SCHEMA LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION - DISPOSITIF ETUDIANTS RELAIS SANTE (M. ERIC PERSAIS)

Le conseil :

- Fait bénéficier les étudiants membres de l'équipe d'Etudiants Relais Santé de 48 € de chèques-loisirs par an, à titre exceptionnel et en dehors des critères de revenus, pour l'accès à des activités sportives et culturelles au sein des établissements de la CAN et des associations conventionnées ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	72
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 71-12-2019

COHESION SOCIALE INSERTION - CONTRAT DE VILLE - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE VILLE DE L'ANNEE 2018 (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Approuve le rapport annuel du Contrat de Ville pour l'année 2018.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	72
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 72-12-2019

COHESION SOCIALE INSERTION - CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - PILIER COHESION SOCIALE - NOUVEAU PRESTATAIRE CHEQUES LOISIRS - COMPAGNIE DES ARCHERS NIORTAIS (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Approuve l'adhésion de la Compagnie des Archers Niortais en tant que prestataire chèques loisirs,
- Approuve la convention ci-jointe,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer cette convention ainsi que tous documents afférents à leur mise en œuvre.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	72
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 73-12-2019

COHESION SOCIALE INSERTION - CONTRAT DE VILLE - PILIER COHESION SOCIALE - APPROBATION DU 4EME PROGRAMME D' ACTIONS 2019 (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Accorde la subvention citée ci-dessous et proposée par le Comité Technique du Contrat de Ville :
  - CSC du Parc « Animation graphique (suite du chantier jeunesse) » 2 000 €
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention afférente.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	72
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 74-12-2019

COHESION SOCIALE INSERTION - AVENANT AU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES ET RENFORCES - EVALUATION A MI-PARCOURS ET PLAN D' ACTIONS PARTENARIAL AU CONTRAT DE VILLE ACTUALISE SUR LA PERIODE 2019-2022 (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Valide et signe l'avenant au Contrat de Ville 2015-2020 nommé Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR) qui permet de prolonger le Contrat de Ville jusqu'en 2022 et qui comprend un rapport d'évaluation à mi-parcours et un plan d'actions partenarial actualisé,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	72
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 75-12-2019

COHESION SOCIALE INSERTION - CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIERE AVEC LA VILLE DE NIORT POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE DEMARCHE DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE ET D'ANIMATION DES CONSEILS CITOYENS SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Valide la convention de Gestion Urbaine de Proximité renouvelée et ses annexes qui permet de prolonger la démarche partenariale engagée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville jusqu'au 31 décembre 2022,

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention et tout acte afférent.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	72
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 76-12-2019

SPORTS - COMPLEXE SPORTIF DE LA VENISE VERTE - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE - CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Approuve le programme et l'enveloppe affectée aux travaux soit 22 755 000 € HT ;
- Approuve le montant de la prime à verser à chaque candidat sélectionné de 130 000 € HT ;
- Autorise le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre ;
- Autorise le Président à signer le ou les marchés en découlant ;
- Autorise le Président à solliciter les aides financières susceptibles d'être allouées auprès des services de l'Etat et des collectivités concernées.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	64
	CONTRE	1
	ABSTENTIONS	7
	NON PARTICIPE	0

C- 77-12-2019

SPORTS - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES - SUBVENTION EN FAVEUR DE LA LIGUE POITOU-CHARENTES DE TIR (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Approuve le versement de la subvention de 5 000 € en faveur de la ligue Poitou-Charentes de tir pour l'organisation du championnat de France de tir du 10 au 15 février 2020 ;
- Autorise le Président à signer la convention afférente.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	70
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 78-12-2019

CONSERVATOIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT 2020/2025 ENTRE LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE GRAND POITIERS ET LES CONSERVATOIRES A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DU TERRITOIRE "POITOU-CHARENTES" POUR L'ORGANISATION STRUCTURELLE ET PEDAGOGIQUE COMMUNE DES CLASSES PREPARATOIRES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Approuve la convention,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à la signer.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	70
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 79-12-2019

MUSEES - ACQUISITION D'UN ENSEMBLE D'OBJETS EN LIEN AVEC LA CHAMOISERIE ET LA GANTERIE - INSCRIPTION A L'INVENTAIRE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Accepte l'acquisition par donation d'un ensemble d'objets en lien avec la chamoiserie et la ganterie, et autorise l'inscription de ces biens sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer les documents afférents à cette acquisition.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	70
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 80-12-2019

MUSEES - ACQUISITION PAR DONATION D'UN ENSEMBLE DE TEXTILE ETHNOGRAPHIQUE - INSCRIPTION A L'INVENTAIRE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Accepte l'acquisition par donation d'un ensemble de textile ethnographique et autoriser l'inscription de ces biens sur l'inventaire des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer les documents afférents à cette acquisition.

Adopte : UNANIMITE  
POUR 70  
CONTRE 0  
ABSTENTION 0  
NON PARTICIPE 0

C- 81-12-2019

MUSEES - ACQUISITION PAR DONATION D'UNE BALANCE DE PRECISION A CHAINETTE - INSCRIPTION A L'INVENTAIRE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Accepte l'acquisition par donation proposée par Claude Epaminondas d'une balance de précision à chaînette et son inscription sur les inventaires des musées d'Agglomération,
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Adopte : UNANIMITE  
POUR 70  
CONTRE 0  
ABSTENTION 0  
NON PARTICIPE 0

C- 82-12-2019

MUSEES - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE : VIVRE LES ORDRES CITOYENS (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer la convention de partenariat.

Adopte : UNANIMITE  
POUR 70  
CONTRE 0  
ABSTENTION 0  
NON PARTICIPE 0

C- 83-12-2019

MUSEES - FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA VILLE DE NIORT POUR RESTAURATION DES DEUX LUMINAIRES DE L'HOTEL DE VILLE (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Valide l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 681,20 euros à la commune de Niort pour la restauration et la réinstallation des deux luminaires de l'escalier d'Honneur de l'Hôtel de Ville,
- Valide le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

**FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE**

**COMMUNE DE NIORT : restauration des deux luminaires de l'Hôtel de ville**

**Plan de financement :**

COUT DE L'OPERATION en euros hors taxes		FINANCEMENT en euros	
Restauration des deux luminaires	7 362,40	subvention CAN, 50%	3 681,20
		commune de NIORT, 50%	3 681,20
<b>totaux</b>	<b>7 362,40</b>		<b>7 362,40</b>

- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer les documents nécessaires.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	70
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 84-12-2019

MUSEES - FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA VILLE DE NIORT POUR LA RESTAURATION DU RETABLE AVEC "FRONTON DU SACRE COEUR A LA MEMOIRE DE LOUIS XVI" PAR BERNARD D'AGESCI (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Valide l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 418,41 euros à la commune de Niort pour la restauration du retable avec fronton du Sacré cœur à la mémoire de Louis XVI par Bernard d'Agesci,
- Valide le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

**FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE**

**COMMUNE DE NIORT : restauration du retable avec fronton du Sacré cœur à la mémoire de Louis XVI par Bernard d'Agesci**

Plan de financement :

COUT DE L'OPERATION en euros hors taxes		FINANCEMENT en euros	
Restauration du retable avec fronton (2 interventions : oeuvre picturale sise au fronton et retable)	6 909,75	subvention ETAT, 30%	2 072,93
		subvention CAN, 35%	2 418,41
		commune de NIORT, 35%	2 418,41
<b>totaux</b>	<b>6 909,75</b>		<b>6 909,75</b>

- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer les documents nécessaires.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	70
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 85-12-2019

MUSEES - FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA VILLE DE NIORT POUR LA SECONDE ETAPE DE RESTAURATION DE LA DEPLORATION DU CHRIST PAR BERNARD D'AGESCI (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Valide l'octroi d'une subvention d'un montant de 714 euros à la commune de Niort pour la seconde étape de restauration de l'oeuvre picturale La déploration du Christ par Bernard d'Agesci,

- Valide le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

## FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE

COMMUNE DE NIORT : 2e étape de restauration de l'œuvre picturale *La Déploration du Christ*  
par Bernard d'Agesci

### Plan de financement :

COUT DE L'OPERATION en euros hors taxes		FINANCEMENT en euros	
2e étape de restauration de l'œuvre picturale <i>La Déploration du Christ</i>	2 040,00	subvention ETAT, 30%	612,00
		subvention CAN, 35%	714,00
		commune de NIORT, 35%	714,00
<b>totaux</b>	<b>2 040,00</b>		<b>2 040,00</b>

- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer les documents nécessaires.

Adopte : UNANIMITE  
 POUR 70  
 CONTRE 0  
 ABSTENTION 0  
 NON PARTICIPE 0

C- 86-12-2019

MEDIATHEQUES - PARTENARIAT AVEC LE SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DES DEUX-SEVRES ET LA MAISON D'ARRET DE NIORT (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Approuve la convention de partenariat entre le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), la Maison d'Arrêt de Niort et la CAN,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tous les documents et les engagements y afférents.

Adopte : UNANIMITE  
 POUR 70  
 CONTRE 0  
 ABSTENTION 0  
 NON PARTICIPE 0

C- 87-12-2019

MEDIATHEQUES - REQUALIFICATION DE LA MEDIATHEQUE PIERRE-MOINOT - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA PHASE "EQUIPEMENT MOBILIER DES ESPACES PUBLICS" (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Approuve le financement prévisionnel en annexe 1 pour la phase équipement mobilier des espaces publics du projet de requalification de la Médiathèque Pierre MOINOT,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée, à solliciter la demande de financement telle que décrite dans la délibération, auprès des services de l'Etat et d'autres financeurs, le cas échéant.

Adopte : UNANIMITE  
 POUR 70  
 CONTRE 0  
 ABSTENTION 0  
 NON PARTICIPE 0

C- 88-12-2019

GESTION DES DECHETS - AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'ENTENTE ENTRE LA CAN ET LE SMITED -  
ACTUALISATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2020 (M. PHILIPPE MAUFFREY)

Le conseil :

- Approuve l'avenant financier à la convention d'entente signée le 3 mai 2017,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n°3.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	70
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 89-12-2019

GESTION DES DECHETS - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES PAPIERS/CARTONS (M.  
PHILIPPE MAUFFREY)

Le conseil :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n°1 au  
marché de collecte et traitement des papiers/cartons.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	70
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C- 90-12-2019

GESTION DES DECHETS - BACS DE COLLECTE ET COMPOSTEURS - MISE A LA REFORME ET SORTIE DE L'ACTIF (M.  
PHILIPPE MAUFFREY)

Le conseil :

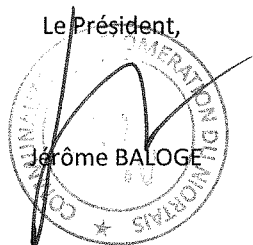
- Autorise la mise à la réforme de l'ensemble des biens ci-annexés et leur sortie  
de l'actif,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'ensemble des  
documents afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	70
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

Certifie l'affichage  
du compte rendu des décisions du Conseil d'Agglomération  
Le 17 décembre 2019

Le Président,

Jerôme BALOGÉ



## COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Décisions concernant des marchés passés au-dessus de 4 000 € HT

( les marchés sont consultables auprès du service des Assemblées)

Date de dépôt de la décision en Préfecture	Services	Titre	Montant et/ou Observations
24/09/2019	Dev.Eco. / Communication	Salon Paris pour l'Emploi - 3 et 4 octobre 2019 - Stand et conférence	18 950 € HT
27/09/2019	Dev.Eco. / Communication	Paris pour l'Emploi 2019 - Stand Niort Agglo	12 400 € HT
02/10/2019	Gestion du Patrimoine	Etanchéité sur la galerie technique du site 24 rue des Grands Champs	8 972 € HT
03/10/2019	Assainissement	Dératisation égouts de la Ville de Niort	13 509,60 € HT
04/10/2019	Marchés Publics / Communication	Distribution de documents pour 2019 et suivant - Marché subséquent n°2 conclu sur la base de l'accord-cadre relatif à la distribution de documents	76 350,69 € HT
04/10/2019	Systèmes d'Information	Montée de version Actes Office	12 157 € HT
10/10/2019	Déchets Ménagers	Achat de colonnes enterrées pour points d'apports volontaires pour la place Chanzy à Niort	55 253,10 € HT
10/10/2019	Musées	Commande pour transports d'œuvres dans le cadre de l'exposition "Madame de Maintenon, dans les allées du pouvoir" présentée au musée Bernard d'Agesci du 18 octobre 2019 au 15 mars 2020	52 684,90 € TTC
11/10/2019	Communication	Chamois Niortais - Prestations de communication et parrainage rencontre championnat de France - Saison 2018-2019	33 834,61 € HT



11/10/2019	Etudes et Projets Neufs	Niort Tech phase 2 - Aménagement des niveaux 2 et 3 - Fourniture et pose de vitrophanie et d'adhésif décoratif	7 798,61 € HT
15/10/2019	Systèmes d'Information	Renouvellement annuel licences Nuxéo pour la gestion électronique des documents	24 392,33 € HT
18/10/2019	Déchets Ménagers	Prestation d'animation et de suivi des sites de compostage de proximité	12 420 € TTC
18/10/2019	Déchets Ménagers	Prestation pour la gestion d'une recyclerie de quartier	24 800 € TTC
18/10/2019	Déchets Ménagers	Prestation de broyage sur la plateforme de valorisation des déchets verts	11 360 € HT
18/10/2019	Marchés Publics / Conservatoire	Marché pour l'acquisition d'un piano à queue pour équiper le nouvel auditorium du conservatoire de musique et de danse Auguste Tolbecque à Niort	53 370,89 € HT
18/10/2019	Assainissement	Modification hydraulique de 10 caissons	8 190 € HT
18/10/2019	Assainissement	Intervention pour remplacement des peignes du dégrilleur - Station d'épuration de Frontenay-Rohan-Rohan	6 811,92 € HT
22/10/2019	Systèmes d'Information	Maintenance et hébergement 2019 du logiciel TEFPS auprès de la Société IER - INDESTAT	5 500 € HT
24/10/2019	Systèmes d'Information	Remplacement des écrans des postes de travail dans les écoles pour les directeurs et les professeurs des écoles	6 050,81 € HT
24/10/2019	Systèmes d'Information	Acquisition de PC portables pour les élèves et les nouveaux TBI dans les écoles	8 654,96 € HT
28/10/2019	Systèmes d'Information	Remplacement du vidéo-projecteur de la salle du Conseil Municipal de la Ville de Niort - Mutualisation	6 989,50 € HT
29/10/2019	Systèmes d'Information	Extension des baies de stockage 3 PAR	33 093,77 € HT
30/10/2019	Systèmes d'Information	Etude migration active DIRECTORY	13 490,86 € HT

07/11/2019	Marchés Publics / Developpement Economique	Marché pour l'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du projet alimentaire territorial de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre	53 790 € HT
------------	--	--	-------------

**Décisions liées à toutes les autres délégations du Président**

(les pièces annexes sont consultables auprès du service des assemblées)

<b>Date de dépôt de la décision en Préfecture</b>	<b>Services</b>	<b>Titre</b>	<b>Montant et/ou Observations</b>
06/09/2019	Gestion Administrative du Patrimoine	Convention de servitude de passage de canalisation sur propriété privée - Trente Ormeaux Distribution	/
13/09/2019	Déchets Ménagers	Convention de reprise des radiographies argentiques	/
19/09/2019	Dev.Eco.	Pépinière d'Entreprises du Niortais - Contrat d'hébergement avec la SAS I-MAGINER - Bureau 20m <sup>2</sup>	Montant du loyer : 280 € HT/mois pour 1 an (du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020)
19/09/2019	Dev.Eco.	Pépinière d'Entreprises du Niortais - Contrat d'hébergement avec la SAS I-MAGINER - Bureau 38m <sup>2</sup>	Montant du loyer : 532 € HT/mois pour 1 an (du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020)
19/09/2019	Dev.Eco.	Pépinière d'Entreprises du Niortais - Contrat d'hébergement avec la SAS COMPUMEDICS France	Montant du loyer : 210 € HT/mois pour 1 an (du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020)
19/09/2019	Dev.Eco.	Pépinière d'Entreprises du Niortais - Contrat d'hébergement avec la SARL BATHOLL	Montant du loyer : 161 € HT/mois pour 1 an (du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020)
01/10/2019	Dev.Eco.	Pépinière d'Entreprises du Niortais - Contrat d'hébergement avec la SARL ACENSI SANA	Montant du loyer: 210 € HT/mois pour 1 an (du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020)
01/10/2019	Dev.Eco.	Espace Niort Tech - Convention 2019 d'occupation par l'Association Le Phare	Montant de la location: 60 000 € pour 1 an (du 1er janvier au 31 décembre 2019)

04/10/2019	Marchés Publics / Transports	Avenant n°1 au marché n°2019069 relatif à l'acquisition de trois minibus neufs électriques	Les factures seront adressées pour paiement à la CAN lors de chaque livraison de véhicule. Montant du marché inchangé.
10/10/2019	Musées	Prêt d'une œuvre par le domaine national de Chambord pour l'exposition "madame de Maintenon, dans les allées du pouvoir" au Musée Bernard d'Agesci du 18 octobre 2019 au 15 mars 2020	Prêt réalisé à titre gratuit.
07/11/2019	Marchés Publics / Communication externe	Marché n°2017024 - Avenant 1 relatif à l'accord cadre Distribution de documents Lot n°2 Distribution de rue, en point de dépôt, et affichage de documents de communication	Transfert de l'accord cadre et des marchés qui s'y rattachent à l'entreprise SAS LOIRE VISION suite au transfert d'activité de la société SARL TERRE OCEAN COMMUNICATION

<b>Date de dépôt de la décision en Trésorerie</b>	<b>Services</b>	<b>Titre</b>	<b>Montant et/ou Observations</b>
04/10/2019	Finances	Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes de la patinoire de Niort	/
04/10/2019	Finances	Nomination d'un mandataire pour la régie de recettes prolongée de la taxe de séjour	/